

Ce texte est une version provisoire.
La version définitive qui sera publiée sous
www.droitfederal.admin.ch fait foi.



Arrêté fédéral *Projet*
**sur la participation de la Confédération au financement
des mesures de sécurité prises par le canton des Grisons pour les
rencontres annuelles du Forum économique mondial 2019 à 2021 de
Davos**

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution fédérale,¹

vu l'art. 28, al. 2 de la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant
au maintien de la sûreté intérieure²,

vu le message du Conseil fédéral du ...³,

arrête:

Art. 1

¹ Un crédit d'engagement de 11,025 millions de francs est accordé pour la participation de la Confédération au financement des autres mesures de sécurité prises par le canton des Grisons pour l'organisation des rencontres annuelles 2019 à 2021 du Forum économique mondial de Davos.

² Des engagements peuvent être pris à la charge du crédit d'engagement jusqu'au 31 décembre 2021.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² RS 120

³ FF 2018 ...

